

**Accidents d'exposition aux virus
(VIH, VHB, VHC)
Organisation de la prise en charge régionale
Mars 2009**

*Dr Xavier de la Tribonnière
Service des maladies infectieuses
CH Tourcoing*



SCHEMA GLOBAL DE PRISE EN CHARGE D'UN AEV

Accident



Soins locaux immédiats



Sérologies du patient source et de la personne exposée en urgence



Mise en route si indication pour 48-72 h d'une PPE anti VIH
et/ou sérovaccination anti VHB et/ou d'un suivi VHC
(contact avec le service référent possible en permanence)

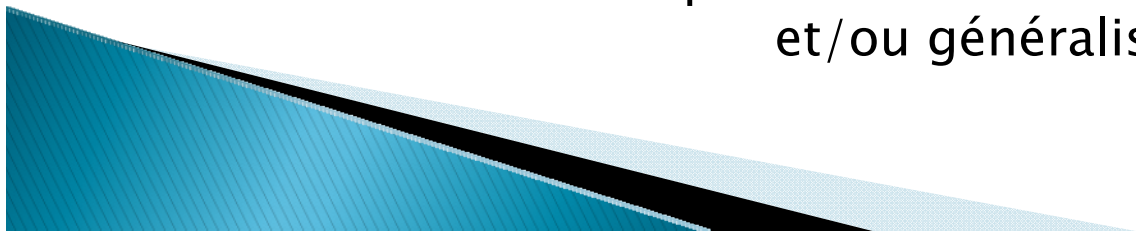


Visite dans les 48H au Centre Référent VIH, VHB, VHC de
rattachement (72 H si nécessaire)

Arrêt ou poursuite 4 semaines de la PPE anti ARV et/ ou
du schéma vaccinal antiVHB et/ou du suivi VHC



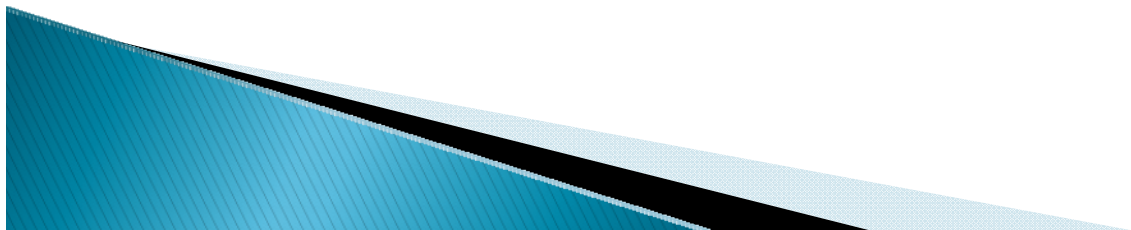
Suivi ultérieur assuré par médecin référent et/ou médecin du travail
et/ou généraliste



Définition du kit d'ARV dans les services d'urgence et les services référents

- ▶ ARV pour 72 h: 6 cp de Combivir, 12 cp de Kaletra
- ▶ ARV enfants: Rétrovir solution buvable, Epivir solution buvable, Kaletra poudre orale
- ▶ 1 préservatif
- ▶ VHB: 1 ampoule Ig VHB, 1 vaccin VHB
- ▶ Fiches des antirétroviraux concernés
- ▶ Feuille d'information de la personne exposée
- ▶ Feuille de consentement ou refus des traitements
- ▶ Carton de rendez-vous et coordonnées du Médecin Référent ou spécialisé.

Il est recommandé la présence de 3 à 4 kits dans chaque service d'urgence pour pallier le risque de plusieurs prescriptions simultanées notamment lors de longs week-ends.



COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (1)

- en général, médecin référent VIH local ou régional*
- pour les AES professionnels du CHRU de Lille, médecin de travail du CHRU*
- pour les prisons : médecin de l'UCSA avec transmission au médecin référent prison du COREVIH Nord*

1- Service référent régional VIH

Service des Maladies Infectieuses et du Voyageur (SURMIV), CH Tourcoing/CIFASSIH/COREVIH Nord

- Jours ouvrables: CIFASSIH: 03.20.69.46.64 ou 05
- Nuit, Samedi, Dimanche et Jours Fériés: 03.20.69.45.95 (mise en contact immédiate avec le médecin infectiologue de garde)
- Libre Appel : Numéro gratuit réservé aux les pharmaciens et les médecins 24h/24h : 0 805 400 910

2- Services référents régionaux des hépatites aiguës

- ▶ Service de Gastro-entérologie du CHR de Lille, Dr Valérie CANVA : 03.20.44.53.71
- ▶ Service des Maladies Infectieuses et du Voyageur, CH Tourcoing
- ▶ Tous les services de Gastro-entérologie du réseau VHB/VHC de la région Nord/Pas de Calais

COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (2)

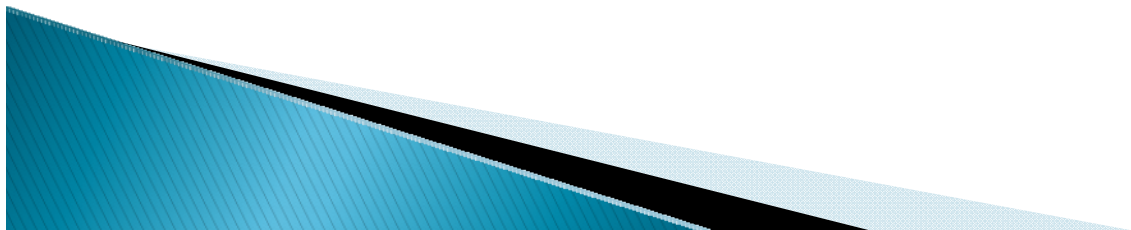
3- Services référents locaux

- *Les urgences de Armentières, Hazebrouck, Lille (CHU), Roubaix, St Vincent, St Philibert, Seclin, Tourcoing :*

CIFASSIH/SURMIV/COREVIH NORD, service des maladies infectieuses et du voyageur, Professeur Yazdanpanah et Coll
03.20.69.46.64/05 (jours ouvrables)
03.20.69.45.95 (nuit, week-end, férié)

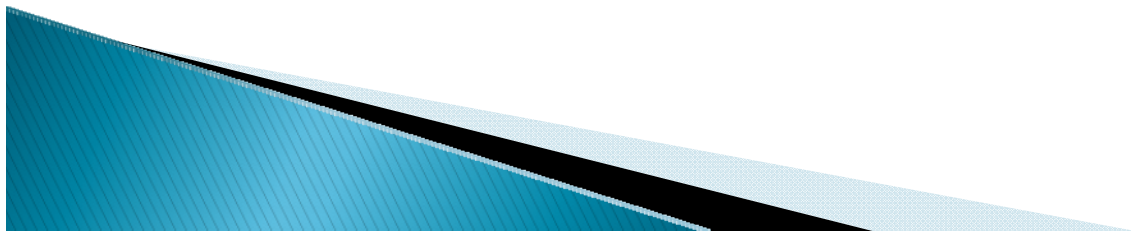
- *Les urgences de Cambrai, Denain, Douai, Fourmies, Le Cateau, Maubeuge, Clinique Tessier, Valenciennes:*

- ▶ Docteur Annie VERMERSCH et Coll. (Centre Hospitalier de Valenciennes, service de dermatologie): 03.27.14.34.92
- ▶ Docteur Philippe LECOCQ et Coll. (Centre Hospitalier de Denain, service de médecine interne) : 03.27.24.31.00



COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (3)

- *Les urgences de Dunkerque, Grande-Synthe:*
Docteur Marc WETTERVALD et Coll (CH de Dunkerque, service d'hématologie)
03.28.28.59.00
- *Les urgences de Boulogne, Calais, Montreuil, St Omer.*
Docteur Pierre BATAILLE et Coll (CH de Boulogne sur Mer, service de médecine interne, néphrologie)
03.21.99.33.33
- *Les urgences de Arras, Béthune, Lens:*
Docteur Karine COCHONAT et Coll (CH de Lens, service de pneumologie)
03.21.69.12.34



COORDONNEES DES REFERENTS VIH/VHB/VHC (4)

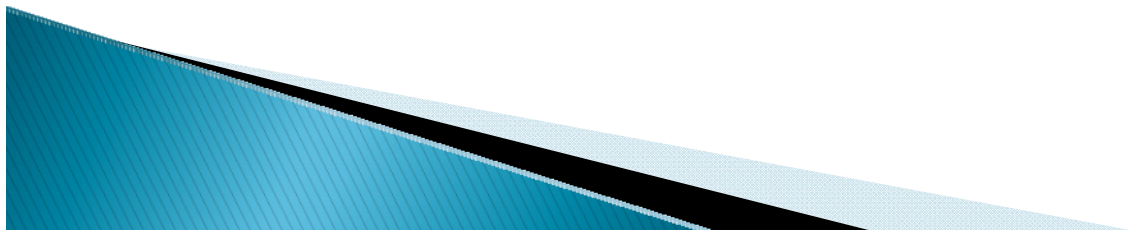
Pour les agressions sexuelles:

▶ *Des adultes*

- Médecine légale CHR de Lille (heures ouvrables):
03.20.44.66.46
- Hôpital Jeanne de Flandre (nuit et week-end):
03.20.43.75.30
- Urgences de l'hôpital B:
03.20.44.61.40

▶ *Des enfants:*

- Service Pédiatrie (Docteur Mazingue) du CHR Lille:
03.20.44.46.62



DECLARATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Sur le certificat médical initial, il doit obligatoirement être portée la mention suivante:

« Risque potentiel de séroconversion virale retardée »

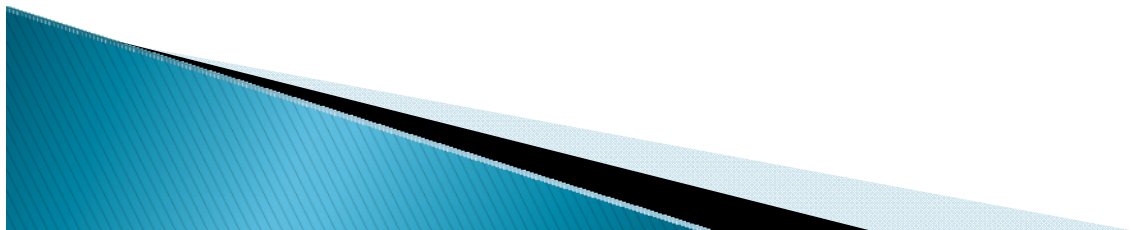
- Déclaration Obligatoire
 - Délai de 24H dans Etablissements privés =
accident de travail
 - Délai de 48H dans Etablissements publics =
accident de service
- L'identité du sujet source doit rester confidentielle
- L'AES doit être notifié au service de médecine du travail dont dépend le soignant accidenté



LE REGISTRE

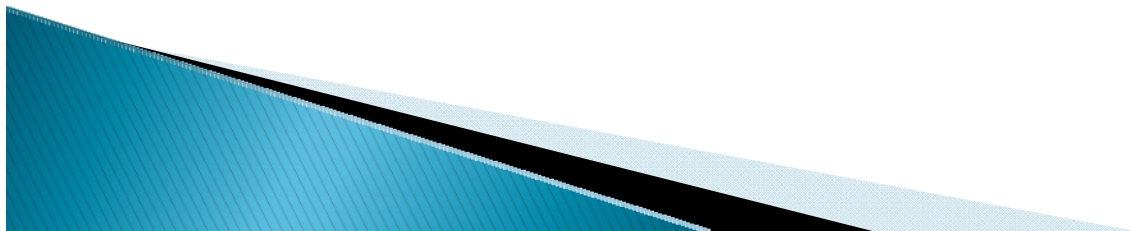
Il est recommandé de tenir un registre de toute personne consultant pour un AÉV:

- dans les services référents (Tourcoing, Lille (pédiatrie et gynécologie), Valenciennes, Lens, Boulogne, Dunkerque)
- dans chaque Service de Médecine du Travail, pour toute personne consultant pour un AÉV avec ou sans prescription ARV
- dans certains services d'urgences, une codification spéciale au sein du DIM a été réalisée afin de pouvoir retrouver rapidement les dossiers AÉV.



Questions pratiques (1)

- ▶ Détermination du kit ARV
- ▶ Utilisation des tests rapides pour le sujet source et/ou le patient
- ▶ Recueil des résultats biologiques prélevés aux urgences (pour le patient et/ou le sujet source), à transmettre au médecin référent qui va revoir dans les 48–72 h le patient: quel circuit ?
- ▶ Optimisation du suivi sérologique jusqu'à 4 (VIH) et 6 mois (VHC, VHB)
- ▶ Diffusion de l'information auprès des professionnels de santé
- ▶ Quid de la détection systématique de la syphilis en cas d'AEV sexuel



Questions pratiques (2)

- ▶ Détermination d'un schéma personnalisé de prophylaxie ARV en cas de chirurgie réglée à risque sur un patient VIH connu ayant des mutations de résistance du VIH
- ▶ Cas particulier de la grossesse
- ▶ Cas particulier des adolescents consultant sans accord parental
- ▶ Cas particuliers des prisons: kit, circuit, déclaration
- ▶ Utilisation de Nadis en cas d'AEV
- ▶ Diffusion d'un document sur l'organisation de la prise en charge régionale pour les AEV dans le cadre du COREVIH NORD

